pé loyal, pour lesquelles toute la pression, toute la corruption, toute la fraude ont été mises en œuvre.

Fruit d'un système électoral digne des nations les plus reculées, fruit des manœuvres les plus cyniques et les plus éhontées, le prochain Parlement belge sera, comme il était son aîné, l'émanation de la minorité de la nation. Et cette minorité, fanatisée ou bassement égoïste, faite de paysans bornés et de « clients » avides et sans conviction, va permettre au gouvernement clérical, plus fort en apparence que jamais, de se montrer plus arrogant, plus fanatique, plus partial, plus cyniquement clérical.

L'élection d'hier est une honte nationale.

Et maintenant, gare à nos écoles ! gare à nos finances ! gare à nos libertés !

UN DUEL A L'AMÉRICAINE EN PLEIN PARIS

DEUX COMMERÇANTS PARISIENS SE BATTENT AU REVOLVER DANS UN TERRAIN VAGUE. — L'UN D'EUX EST GRIEVEMENT ATTEINT

Paris, 3 juin. — Un agent de service rue Gay-Lussac entendait hier après-midi, vers trois heures, deux détonations retentir dans le terrain vague qui entoure, entre la rue d'Ulm et la rue Pierre-Curie, les dépendances de l'Institut océanographique. Il s'y rendit en toute hâte. Un homme très correct s'avança au-devant de lui et lui dit avec beaucoup de sang-froid :

— Je viens de tuer un individu qui m'avait menacé de mort. Je me constitue prisonnier. Voici l'arme dont je me suis servi.

Et il tendit un revolver perfectionné, de gros calibre, dont le barillet ne contenait plus que deux balles.

Le gardien devait apprendre, quelques instants plus tard, en arrivant sur les lieux du drame, que la victime, qui n'avait pas succombé, avait été transportée à l'hôpital Cochin par des amis. Il enmena au poste de la rue Vauquelin le meurtrier. C'est un industriel des plus honorablement connus, M. Charles Froment, âgé de 38 ans, fabricant de carburateurs pour automobile, rue Barbès, 11, à Levallois, et demeurant à Paris, 312, rue Saint-Jacques. Lui-même fixa l'identité du blessé, un marchand de vins, M. Adrien Alauzet, âgé de 32 ans, domicilié 80, boulevard Ornano.

La scène tragique de la rue d'Ulm était l'épilogue d'une rivalité déjà lointaine, engendrée par la jalousie qui dévorait les deux hommes. Elle s'était déroulée au milieu de circonstances exceptionnelles qui rappellent un peu le duel à l'américaine.

LE RECIT DU MEURTRIER

On en jugera par le récit fourni par l'inculpé à M. Mélin, commissaire de police du quartier de la Sorbonne.

« Depuis trois mois, déclara-t-il, j'étais en butte, de la part de M. Alauzet, à des menaces de mort répétées. Il me reprochait d'avoir eu avec sa femme une liaison trop galante, lui, comme celle-ci l'avait quitté, il m'accusait de l'avoir enlevée. Je connais M. Alauzet comme un violent et un impulsif. Aussi, tout récemment, me suis-je cru autorisé à me munir d'un bon revolver, qui, à l'occasion, pourrait servir à me défendre. Cet après-midi, précisément, je rencontrai le marchand de vins dans un bar de la rue Gay-Lussac. Dès qu'il m'aperçut, il s'élança et me provoqua :

» — Si tu étais un homme, marmonna-t-il, tu sortirais. Nous réglerions enfin notre affaire. Je te jure que la peau ne me pèserait pas lourd !..

» Je relevai le défi. Nous nous éloignâmes pour chercher un coin propre au duel farouche et sans merci qui, en quelques mots, avait été décidé. C'est ainsi que nous nous rendîmes rue d'Ulm, où se trouve un grand terrain vague. Nous pénétrons dans l'enclos. Mon adversaire s'arme d'un revolver. Je m'empare du mien et m'éloigne de quelques pas pour « prendre la distance » et attendre le signal de tirer que devaient donner deux personnes qui nous avaient accompagnées. Mais à ce moment j'aperçois Alauzet qui, braquant son arme sur moi, se dispose à faire feu. J'en fais autant et je tire à trois reprises. Il s'est écroulé. Je pensais l'avoir tué. Je n'ai eu aucun remords ! J'étais en légitime défense ! »

Quant au blessé, il n'a pas été interrogé, la gravité de son état ne le permettant pas. Il a reçu deux projectiles dans les jambes et le troisième dans le ventre.

M. Mélin a consigné le meurtrier à sa disposition.

Il assomme son père, puis se tue

Bourg-en-Bresse, 3 juin. — M. Sandelion, 68 ans, cultivateur à Mogneneins, égrenait son chapelet dans son lit lorsque son fils Francisque, âgé de 30 ans, fit irruption dans sa chambre, et, à l'aide d'un pressoir en fer, le tua net d'un coup de cette barre sur la tête. Le parricide, s'armant ensuite d'un revolver, se tua d'une balle dans l'oreille.

La mère et la sœur de l'assassin, qui se tenaient dans la pièce, assistèrent, impuissantes, à ce terrible drame.

Francisque Sandelion, ex-huissier, n'avait pas résisté dans la tenue d'une étude à St-Triver-de-Courtes, et vivait séparé de sa femme et de ses deux enfants. Il était rentré à la maison paternelle et sollicitait à chaque instant de ses parents des sommes d'argent qui lui étaient généralement refusées.

Jeudi soir, il avait demandé vainement une somme de 500 francs pour aller prendre possession d'un emploi de clerc d'huissier à Moy.

Des papiers relatifs à cet emploi ont été trouvés dans les poches de Francisque Sandelion, ainsi qu'un couteau très aiguisé et dix-huit balles de revolver.

Il tua et dépeça sa femme

COUT : DIX ANS DE BAGNE

Pau, 3 juin. — La cour d'assises des Basses-Pyrénées a condamné à dix ans de travaux forcés, Bernard Dufourc, cultivateur à Samos, âgé de cinquante-deux ans, qui, le 8 janvier dernier, à la suite d'une discussion au sujet d'un boisseau de maïs, étrangla sa femme.

Son crime accompli, Dufourc, pour simuler un suicide, avait tailladé à coups de rasoir les membres et la gorge de sa victime, puis il avait porté le cadavre dans la chambre à coucher et l'avait placé sur le lit. Quelques instants après, affolé, il revint le prendre et alla le jeter dans une mare, où il fut découvert.

Les journalistes de province chez M. Poincaré

Paris, 3 juin. — M. Raymond Poincaré, président du conseil, a reçu ce matin une délégation des associations groupées pour obtenir l'égalité dans les communications d'ordre administratif faites à la presse.

Etaient représentées les associations de la presse de l'Est, de la presse de Normandie, celle de l'Ouest, celles de Nantes, de Bourges, de Limoges, de Nîmes, la presse alpine, la presse grenobloise, celle de Toulon, la presse marseillaise, la presse toulousaine et la presse lyonnaise.

Le président du conseil a fait le meilleur accueil aux délégués de la presse régionale. Il s'est déclaré tout disposé à examiner la question et il a envisagé l'opportunité de faire adresser une circulaire aux préfets en vue d'assurer l'impartialité si nécessaire à l'égard des différents organes de l'opinion publique.

Suites tragiques d'une querelle électorale

Evreux, 2 juin. — A la suite d'une plainte déposée par M. Huet, conseiller de préfecture à Nantes, le parquet d'Evreux se rendra demain à Emanville (Eure) et fera exhumer le corps de M. Joseph Huet, père du plaignant, ancien adjoint au maire de la commune, battu le 12 mai avec la liste qu'il avait présentée contre celle du maire.

Le plaignant allègue que pendant la période électorale, M. Joseph Huet se querella avec deux adversaires politiques et fut frappé si violemment qu'il s'alita peu après et mourut le 26 mai. L'autopsie établira si la pneumonie, cause du décès, est la conséquence des coups reçus par M. Huet.

DANS LA REGION

Tramways et Autos blessent et tuent

A LA MADELEINE, UN TRAMWAY MONGY TAMPONNA UN TAXI-AUTO DONT LE CHAUFFEUR FUT GRIEVEMENT BLESSE.

Hier lundi, à midi, un très grave accident s'est produit sur le Nouveau Boulevard, à hauteur du chemin du Romarin, à la sortie de Lille. En une épouvantable collision, un tramway Mongy a tamponné une voiture automobile qui traversait la voie.

C'était un taxi-auto conduit par le chauffeur et propriétaire, M. Lucien Deligne, 42 ans, chemin du Moulin, qui venait d'amener à cet endroit deux personnes, MM. Delporte père et fils, demeurant à Lille, rue Saint-Genois.

Les voyageurs venaient de quitter la voiture et celle-ci se mettait en marche à travers la voie du tramway quand surgit, venant de Roubaix, le car 427 piloté par le wattman Chaffet.

Ce dernier qui n'avait pu prévoir le mouvement suivant l'arrêt de l'auto ne faisait que ralentir sa voiture pour franchir l'arrêt facultatif du Romarin.

Un choc formidable se produisit. Chassée par le tampon du car, l'auto fut projetée à cinq mètres et son conducteur roula sur la chaussée.

Les témoins de l'accident s'empressèrent de relever M. Deligne qui, grièvement blessé à la tête et portant des contusions sur tout le corps, restait inanimé sur la chaussée.

Ils le transportèrent au café Hugo où deux docteurs appelés venaient lui prodiguer les soins nécessités par son état grave. Le blessé fut ensuite reconduit à son domicile.

Les dégâts matériels causés par cet accident sont très importants car l'auto est complètement hors d'usage.

M. Bertrand, commissaire de police, a ouvert une enquête qui établira les responsabilités.

A LILLE, UNE AUTO FAISANT MARCHE EN ARRIERE RENVERSE ET TUE UNE PASSANTE QUI N'A PU ETRE IDENTIFIEE.

Un terrible accident, qui a causé la mort d'une femme inconnue, s'est produit dans l'après-midi d'hier, au carrefour de la place de Tourcoing et de la rue de La Bassée, à Lille.

Il était environ quatre heures lorsque le chauffeur René Godin, demeurant à Annappes, au service de M. Desrumaux, industriel, rue de Tournai, se trouvait avec son auto rue Jean-Levasseur, lorsque soudain pour reprendre sa marche normale rue de La Bassée, il fit machine en arrière.

A peine avait-il fait quelques mètres que le chauffeur ressentit un choc et aussitôt un cahot assez violent se produisit.

Au même instant, le chauffeur perçut un cri déchirant poussé par une femme. Sautant aussitôt sur la chaussée, M. Godin aperçut inerte une femme étendue sous le chassis de son auto.

Aidé de passants, le chauffeur s'empressa de dégager la malheureuse qui ne donnait plus signe de vie et de la transporter dans une maison voisine. Un médecin mandé en hâte accourut et ne put que constater le décès de la victime de l'accident, qu'il attribua à l'écrasement de la cage thoracique. La défunte fut fouillée, mais on ne put découvrir aucun papier permettant d'établir son identité.

M. Roussenac, commissaire du quartier, prévenu, arriva et, après avoir fait les constatations, fit transporter à la Morgue le cadavre de l'inconnue.

Il paraîtrait que la victime a été renversée par l'auto au moment où elle traversait la chaussée, en s'abritant sous un parapluie ; ce qui l'aurait empêché d'apercevoir la voiture.

Cependant cet accident aurait sous doute pu être évité si le chauffeur s'était assuré avant de faire machine en arrière, si personne ne se trouvait à proximité de sa voiture.

La malheureuse femme, qui paraît âgée d'une soixantaine d'années est vêtue proprement comme une ménagère.

M. Roussenac a ouvert une enquête à l'effet d'établir les responsabilités de ce tragique accident et fait des recherches pour établir l'identité de la victime.

Le citoyen Cochon fait école à Lille

POUR PROTESTER CONTRE L'EXPULSION D'UNE MERE DE FAMILLE, L'UNION DES LOCATAIRES LILLOIS MANIFESTE DANS LA RUE

On sait qu'à l'instar de Paris, une Union de locataires existe à Lille. Cette société, dont le secrétaire est M. Pierre Janssens, et qui a son siège à l' « Union de Lille », a donné hier une preuve éclatante de sa vitalité.

Voici en quelles circonstances :

UNE FAMILLE MISERABLE

A l'extrémité de la rue d'Arras, non loin des remparts, existe la cité Gisclon, comportant une vingtaine de masures habitées par des ménages d'ouvriers.

Au numéro 27, demeurait une famille composée du père, M. Emile Labbé, âgé de 21 ans et qui accomplit actuellement son service militaire à la 12me compagnie du 43me d'infanterie, casernée à la Citadelle, de la mère, âgée d'une vingtaine d'années, et de trois jeunes enfants, deux garçonnets et une fillette, ayant respectivement 31, 19 et 5 mois.

Les époux Labbé sont unis depuis passé deux ans. Au début de leur mariage, ils ne furent pas malheureux : le mari, garçon charcutier, gagnait de quoi nourrir sa petite famille, mais survint un second bébé, et alors la gêne commença à se faire sentir.

Pour comble de malheur, Emile Legrand fut, l'an dernier, appelé sous les drapeaux afin d'accomplir ces deux années de service militaire. A l'heure actuelle, il a encore seize mois à « tirer ».

Et, depuis ce temps, la misère règne au logis. Evidemment, Mme Labbé, qui est malade et se trouve dans l'impossibilité de travailler, reçoit les secours prévus par la loi. C'est ainsi qu'il lui est alloué par jour, pour elle-même, une allocation de 0 fr. 75 centimes, plus une somme de 0,25 pour chacun de ses enfants. Elle touche en outre de la Préfecture, douze francs par mois et, du Bureau de Bienfaisance, 5 francs mensuellement, soit au total, 62 francs par mois.

Sur cette somme, Mme Labbé devait défalquer 12 fr. 50 pour son loyer. Il lui restait donc 59 francs 50 mensuellement pour s'entretenir, entretenir ses trois enfants et les nourrir, se chauffer, s'éclairer, etc..., sans compter que le mari revenant de temps en temps au logis, le dimanche, y prenait parfois un repas.

Dans ces conditions, on comprendra que Mme Labbé, ayant à peine deux francs par jour pour faire face à ses besoins et à ceux des siens, se soit vue bientôt, dans l'impossibilité de payer son loyer à sa riche propriétaire, Mme veuve Geiger, demeurant à Lille, rue d'Artois. Bientôt, elle se trouva devoir six termes à cette dernière. C'est à partir de ce moment que commença son calvaire de misère.

Une propriétaire intraitable

Sans ménagements, on convoqua d'abord la pauvre femme en justice de paix, Mme Labbé chercha à apitoyer sur son sort le représentant de Mme Geiger, à qui elle expliqua sa situation, mais ce fut peine perdue. Après la conciliation, on prit un jugement contre elle, et celui-ci lui fut signifié par l'intermédiaire d'un huissier.

Réunissant ses maigres ressources, la jeune mère put arriver à verser à sa propriétaire une somme de cinquante francs environ, représentant quatre termes.

On serait tenté de croire que cette preuve de bonne volonté était de nature à désarmer la « requérante », peu s'en faut !... Le 30 mai, Mme Labbé recevait un nouveau papier timbré, lui réclamant le versement d'une somme globale de 68 francs 50 pour loyers dus, et frais de poursuites, sous peine d'être expulsée dans les trois jours.

Où l'Union des Locataires lillois intervient

Désespérée, Mme Labbé conta sa peine à quelques amis, qui, à leur tour, s'en ouvrirent à des sociétaires de l'Union des locataires lillois. Ceux-ci, très vite, prirent une décision. Ils essayèrent d'abord de trouver un nouveau logement pour la pauvre femme et ses trois enfants, mais malgré toute leur diligence, aucun propriétaire ne consentit à recevoir ces derniers.

Entretemps, comme d'aucuns avaient appris que l'officier ministériel chargé d'expulser Mme Labbé, devait remplir sa mission dans l'après-midi de lundi, les membres de l'Union décidèrent de procéder en personne au déménagement de la malheureuse femme et d'organiser en même temps une manifestation pacifique en manière de protestation.

Un déménagement mouvementé

A 6 heures et demie, hier soir, les principaux membres de l'Union des locataires lillois, ayant à leur tête leur secrétaire, M. Janssens, se rendaient avec une baladeuse devant l'habitation de Mme Labbé. Toute la population de la cité fut bientôt en rumeur et cependant il ne fallut pas longtemps pour charger le misérable mobilier du numéro 27.

Il y avait là un lit et un sommier, quatre chaises dépenaillées, un petit poêle en fonte, un seul berceau et une table.

Un drapeau tricolore fut installé au sommet du chargement, puis les déménageurs occasionnels, escortés par plusieurs centaines de personnes, se mirent en route.

Encadrés par de nombreux agents en tenue et de la sûreté, ils se dirigèrent silencieusement vers la porte de Paris. De là, gagnèrent la Grand'Place et enfin la cour de la mairie, non sans avoir sur leur passage excité au plus haut point la curiosité des passants, dont beaucoup se mirent à les suivre.

On s'explique

Dans la cour de l'hôtel de ville, les manifestants pacifiques stoppèrent. Aussitôt apparut M. Lamour, commissaire de police du 1er arrondissement, qui demanda aux survenants des explications sur le but de leur démonstration. Au début, la conversation qui s'engagea entre les deux parties, fut très animée et manqua plus tôt de cordialité, mais, au fond, M. Lamour, nonobstant ses terribles moustaches et son air froid, est un très brave homme et il le prouva en la circonstance.

Bref, après avoir palabré pendant cinq minutes, les déménageurs, le commissaire et Mme Labbé, qui avait suivi le cortège avec ses trois enfants placés dans une voiturette, se rendirent au 1er arrondissement où M. Lamour délivra à la jeune mère un billet de logement dans une auberge de la rue Ban-de-Wedde.

Les repas de la maman et des bébés furent également prévus pour un délai de 24 heures.

La foule — Les commentaires

Pendant ce temps, les curieux s'assemblaient dans la cour de l'hôtel de ville. Bientôt celle-ci fut noire de monde.

Alors les commentaires, peu bienveillants pour les propriétaires, il faut le dire, allèrent leur train. Chacun cherchait à se renseigner sur la situation de Mme Labbé, et, ceci fait, appréciait ensuite, en termes plutôt sévères, la conduite de Mme Geiger.

On s'entretint beaucoup aussi, autour de la charrette abandonnée, d'une question qui semble être actuellement à l'ordre du jour, celle de la repopulation et l'on convient, de part et d'autre, que l'aventure qui arrive à Mme Labbé n'était pas du tout faite pour donner aux jeunes ménages l'envie de suivre son exemple.

Mais, au commissariat de police, manifestants et commissaire de police discutaient toujours au sujet du mobilier.

Où le remiser, où trouver un hangar, un abri ? Les endroits les plus divers furent envisagés, mais les démarches faites par les déménageurs n'aboutirent pas.

Alors, en désespoir de cause, ils laissèrent le tout en l'état et regagnèrent chacun leur domicile.

Et c'est ainsi que, durant toute la soirée d'hier, on put apercevoir au beau milieu de la cour de l'hôtel de ville un agent mélancolique monter la garde près d'une baladeuse abandonnée...

Mais que vont devenir Mme Labbé et ses pauvres petits enfants ?...

A La Bassée

UN TUBE D'HYDROGENE A FAIT EXPLOSION

CET ACCIDENT A DEMOLI UN BATIMENT, LEZARDE DES MAISONS ET BLESSE CINQ PERSONNES

Un accident qui a bien failli être une épouvantable catastrophe s'est produit hier lundi dans la matinée chez M. Victor Quéniart, chaudronnier-constructeur, rue de la Gare, à La Bassée.

Dans son atelier situé derrière son habitation qu'une cour sépare, M. Quéniart était occupé à travailler un peu avant dix heures du matin avec ses fils, neveux et ouvriers tandis que dans la cour son fils Georges, 21 ans, et son neveu Noël Vendier, 19 ans, étaient occupés à préparer un travail de découpage et ouvraient la valve d'un tube d'hydrogène.

Soudain pour une cause encore inconnue, ce tube fit explosion de façon formidable.

L'EXPLOSION FIT D'ENORMES DEGATS

Le déplacement de l'air et la projection des débris du tube firent d'énormes dégâts. D'abord dans l'atelier même de M. Quéniart dont la toiture est effondrée et les murs largement lézardés. Fauchant tout sur leur passage avant d'aller se perdre au loin, les morceaux du tube brisèrent les machines-outils et percèrent des chaudières en construction.

La maison d'habitation ne fut pas épargnée. Portes et fenêtres furent arrachées, cartreaux et meubles brisés, plafonds et murs troués. Bien des maisons voisines du lieu de l'accident furent aussi à souffrir de l'explosion. C'est ainsi que chez Mlles Beau, toiture, portes, lentures, persiennes, tout fut démoli.

Le chiffre de tous ces dégâts n'a pu être fixé.

CINQ PERSONNES FURENT BLESSEES

Par un hasard extraordinaire, ce grave accident ne causa pas de mort. Cinq personnes furent toutefois plus ou moins grièvement blessées.

Ce sont d'abord les deux jeunes gens auteurs involontaires de l'accident. Projetés avec force sur le sol, ils se relevèrent Georges Quéniart sérieusement blessé au poignet gauche, Noël Verdier contusionné aux jambes.

M. Quéniart père qui fut aussi jeté à terre avec tous ceux qui l'entouraient dans l'atelier fut le seul blessé de cet endroit. Profondément coupé au visage par des éclats de verre, il souffre encore de la violente commotion qu'il ressentit.

Les deux autres blessés sont les deux plus jeunes enfants du chaudronnier, les petites Jeanne et Victoria.

Ces bébés qui étaient encore couchés dans une chambre du premier étage furent criblés par des éclats de verre et blessés à la figure. La petite Jeanne atteinte à l'œil gauche est la plus grièvement blessée.

Comme on le pense, cet accident a causé une émotion énorme à La Bassée et dans la région, où M. Quéniart est très connu et estimé.

A DOUAI

Une horrible mort

UN OUVRIER TOMBE DANS UNE CUVE DE SAVON BOUILLANT. — ON LE RETIRE CARBONISE

Un terrible accident est survenu lundi après-midi, à quatre heures, à la savonnerie Raoult, quai Desbordes.

L'ouvrier Charles Deron, 26 ans, célibataire, avait été chargé de jeter un seau d'eau dans une cuve contenant 60 hectolitres de savon bouillant.

En effectuant ce travail, il fut pris d'un éblouissement et tomba dans la cuve. On essaya de le dégager mais on ne put y parvenir. Ce n'est que deux heures après que l'on put retirer le malheureux dont le corps était réduit en bouillie.

La police fit les constatations d'usage et les restes de Deron, qui ne travaillait à la savonnerie que depuis mercredi, furent transportés à son domicile, quai Devigne.

Cet atroce accident a provoqué chez le personnel de la savonnerie une profonde émotion.

Pour les vieux mineurs

UN INTERESSANT ARRET DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

La Compagnie de Béthune qui ne paie aucune majoration de pension de bonne grâce refusait de majorer la pension d'un vieux travailleur nommé Mouquet qui y avait droit depuis 1904. Le prétexte ? Mouquet avait travaillé depuis cette date jusqu'à ces derniers jours sur le carreau de la fosse n° 5 des mines de Béthune.

Il ne pouvait, d'après les patrons, cumuler la majoration et le salaire servi par la Compagnie.

La Cour de Douai, sur plaidoirie de Me Espinat, a infirmé le jugement du tribunal de la Sécurité sociale de Béthune. Mouquet, dit-elle, à partir de 1904 était un ouvrier auxiliaire. Son livret de travail indique qu'il est sorti libre de tout engagement en 1904 et que les conventions n'ont pas été faites pour ces catégories de manœuvres qui font de menues besognes sur ces carreaux de fosses sans embauchage régulier et sans être affiliés à la Caisse de secours.

A ANZIN

L'Accident des Hauts-Fourneaux

L'ENQUETE

L'enquête sur les causes de l'accident qui se produisit samedi soir et qui causa la mort de deux ouvriers, se poursuit activement.

Ces ouvriers étaient occupés avec trois de leurs camarades dans un appareil Copwer de 5 m. 80 de diamètre sur 18 mètres de hauteur destiné à échauffer le vent que l'on doit envoyer dans les hauts-fourneaux. On suppose que les fumées d'une cheminée destinée à recevoir le gaz de deux de ces appareils contigus dont l'un fonctionnait et relifés par des galeries souterraines ont été tout à coup refoulées dans l'appareil en réparation.

On travaillait depuis trois mois déjà dans cet appareil et aucun accident ne s'était encore produit.

On ignore comment les fumées ont pu être refoulées.

L'AUTOPSIE

M. le docteur de Lauwereyns, médecin légiste, s'est rendu lundi après-midi aux Hauts-Fourneaux. Il a pratiqué l'autopsie des cadavres de Fernand France et d'Adolphe Logoche, qui se trouvaient encore dans la salle des visites des ateliers de la Bleuse-Borne. Quelques litres de sang, que le médecin examinera ultérieurement ont été recueillis.

Aujourd'hui auront lieu, à dix heures du matin, les obsèques de Logoche et à trois heures de l'après-midi celles de France.

A DROCOURT

Les drames du fond

DEUX OUVRIERS SONT ENSEVELIS PAR UN EBOULEMENT A LA FOSSE NOUMEA. — L'UN EST TUE, L'AUTRE BLESSE

Un terrible accident est survenu samedi à la fosse Noumia des mines de Drocourt. Voici dans quelles circonstances. Les ouvriers Alphonse Canivet, 34 ans, et Louis Berquin, domiciliés tous deux à Rouvroy, étaient occupés vers huit heures du matin à l'abatage de la houille dans une taille de la veine n° 11 levant.

Toutes les précautions d'usage avaient été prises ; le boisage était bien fait et les ouvriers pouvaient se croire en sûreté, quand tout à coup un formidable éboulement se produisit, brisant les bois et ensevelissant les deux ouvriers.

Le porion Cognart qui se trouvait à proximité fut témoin de l'accident et se porta aussitôt au secours des malheureux. Il put assez rapidement dégager Berquin qui ne portait que quelques contusions sans gravité.

Quant au malheureux Canivet, il était pris sous une énorme pierre mesurant 2 m. 50 de longueur, 1 m. de largeur et 0 m. 40 d'épaisseur.

Ce ne fut qu'à grand'peine que l'on put soulever la lourde masse, mais il était trop tard ! L'infortuné ouvrier qui avait le thorax défoncé et la colonne vertébrale brisée avait succombé.

Le délégué mineur Guibert a immédiatement ouvert une enquête.

Dernière Heure

Les élections en Belgique

Violentes bagarres à Liège — La gendarmerie envahit et saccage un local socialiste — Nombreux blessés.

Liège, 3 juin. — De violentes bagarres viennent de se produire à Liège. Quatre cents manifestants environ se sont rendus à l'Hôtel de Ville pour réclamer la mise en liberté d'un individu qui venait d'être arrêté.

La garde civique voulut s'opposer à leur passage, mais elle fut débordée.

Le bourgmestre fit alors appel à la gendarmerie.

Les manifestants firent dérailler les tramways et brisèrent des vitres.

Place Saint-Lambert, ils attaquèrent un tramway dont les glaces furent brisées.

La gendarmerie chargea. Il y avait à ce moment environ dix mille personnes.

D'un local socialiste connu sous le nom de « La Populaire », place Verte, sortaient les assistants d'un meeting.

La gendarmerie chargea et entra dans le local, où tout fut saccagé. Il y a de nombreux blessés.

3 tués et 15 blessés

Liège, 3 juin. — Au cours de la bagarre qui s'est produite place Verte, entre les manifestants et les gendarmes, ceux-ci ont tiré des coups de feu et des personnes qui se trouvaient dans le local socialiste de « La Populaire » ont été atteintes par les balles. IL Y A EU TROIS TUES ET QUINZE BLESSES.

A partir de dix heures du soir, toutes les rues du centre étaient barrées par la garde civique, la troupe et la gendarmerie.

Un quatrième mort

Liège, 3 juin. — L'échauffourée fut terrible devant la Maison du Peuple. De véritables feux de salve furent tirés sur la foule.

Les manifestants renversèrent les tramways pour en faire des barricades.

ON COMPTE ACTUELLEMENT QUATRE MORTS ET QUATORZE BLESSES.

L'émeute prend fin Nombreuses arrestations

Liège, 3 juin. — L'émeute a pris fin vers onze heures et demie du soir, après qu'une bande de jeunes gens eurent brisé les réverbères des boulevards Sauvinan et d'Avroy, et assailli le poste de pompiers du Théâtre Royal et plusieurs cafés du centre.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

A GAND

Gand, 3 juin. — Le bourgmestre a pris un arrêté interdisant les cortèges ou les attroupements sur la voie publique.

Depuis quatre heures de l'après-midi, la garde civique patrouille pour assurer l'ordre. L'armée est consignée. Tout est calme cependant, et on ne prévoit pas d'incident pour ce soir.

Bagarres à Bruxelles Plusieurs arrestations Un gendarme blessé

Bruxelles, 3 juin. — Un cortège de plusieurs centaines de manifestants s'est rendu dans la soirée devant des établissements catholiques.

La police les a refoulés.

Un sous-officier de gendarmerie a été atteint d'une pierre en pleine figure ; il a été transporté à l'ambulance.

L'agitation grandit partout. Un couvent aurait été incendié à Charleroi.

Bruxelles, 3 juin. — L'agitation grandit dans le pays. De toutes les grandes villes arrivent des nouvelles annonçant des échauffourées.

Les bruits les plus alarmants circulent avec persistance. On dit notamment QU'UN COUVENT A ETE INCENDIE A CHARLEROI. Mais il a été impossible jusqu'à présent d'obtenir confirmation du fait.

On a chômé un peu partout aujourd'hui. Mercredi, le Conseil général du Parti ouvrier se réunira pour se prononcer sur la question de la grève générale.

La nouvelle de l'échauffourée de Liége provoque de sanglantes bagarres à Bruxelles.

La nouvelle des bagarres sanglantes de Liège est parvenue à Bruxelles dans la soirée.

Il n'y avait encore eu ici que quelques bagarres insignifiantes, mais, à partir de ce moment, la foule très surexcitée a commencé à conspuer les patrouilles de gendarmes qui parcouraient les rues depuis le commencement de la soirée.

EN PLUSIEURS ENDROITS DES COLLISIONS VIOLENTES ENTRE LES GENDARMES ET LA FOULE SE SONT PRODUITES.

DES CHARGES CONTINUELLES SONT FAITES PAR LES GENDARMES.

IL Y A DE NOMBREUX BLESSES.

Cinq autres classes rappelées

On annonce, et la nouvelle est officielle, que le gouvernement, qui avait déjà rappelé trois classes sous les armes, VIENT D'EN RAPPELER CINQ AUTRES, CELLES DE 1903 à 1907.

La composition de la nouvelle Chambre

Bruxelles, 3 juin. — L'ancienne Chambre comprenait 86 catholiques, 44 libéraux, 35 socialistes et un démocrate chrétien, soit six voix de majorité catholique, sur les oppositions réunies.

En tenant compte des résultats de Bruxelles actuellement connus, c'est-à-dire moins quinze bureaux, la nouvelle Chambre comprendra 101 catholiques, 44 libéraux, 39 socialistes, 2 démocrates chrétiens, soit 16 voix de majorité catholique.

Tous les ministres sont réélus, ainsi que M. Worske, chef de la droite, et M. Schollaert, l'ancien président du Conseil.

LA NOUVELLE CHAMBRE BELGE

Coup d'œil général sur les résultats

Bruxelles, 3 juin. — En 1908, la Chambre comptait 166 députés : 44 libéraux, 35 socialistes, 1 démocrate-chrétien, soit un total de 80 opposants, et 86 cléricaux.

En 1912, la Chambre comptera 186 sièges : 45 libéraux, 39 socialistes, 2 démocrates-chrétiens, soit un total de 86 opposants contre 100 cléricaux.

La majorité cléricale passe donc de 6 à 14 voix.

En résumé, les cléricaux emportent trois des cinq nouveaux sièges à Bruxelles ; M. Pierre Daens, démocrate chrétien, passe à Alost ; le cartel triomphe à Soignies ; le nouveau siège à Gand est acquis aux socialistes et les libéraux perdent un siège à Courtrai.

Voici le détail par arrondissements :

BRUXELLES. — En 1908 : 21 sièges. Obtiennent : socialistes, 5 ; libéraux, 7 ; cléricaux, 9.

En 1912 : 26 sièges. Obtiennent : socialistes, 6, libéraux, 8 ; cléricaux, 12.

LOUVAIN. — En 1908 : 6 sièges. Obtiennent : socialistes, 1 ; libéraux, 1 ; cléricaux, 4.

NIVELLES. — En 1908 : 4 sièges. Obtiennent : socialistes, 1 ; libéraux, 2 ; cléricaux, 1.

En 1912 : 4 sièges. Obtiennent : socialistes, 1 ; libéraux, 1 ; cléricaux, 2.

ANVERS. — En 1908, 13 sièges : obtiennent : socialistes 1, libéraux 5, cléricaux 7.

En 1912, 15 sièges : obtiennent : socialistes 1, libéraux 6, cléricaux 8.

MALINES. — En 1908, 4 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 3.

En 1912, 5 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 2, cléricaux 3.

TURNHOUT. — En 1908 : 3 sièges : obtiennent : socialistes et libéraux 0, cléricaux 3.

En 1912, 4 sièges : obtiennent : socialistes et libéraux 0, cléricaux 4.

BRUGES. — En 1908, 4 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 3.

En 1912, 4 sièges : obtiennent : socialistes et libéraux 0, cléricaux 3, démocrates chrétiens 1.

CHARLEROI. — En 1908, 9 sièges obtiennent : socialistes 5, libéraux 1, cléricaux 3.

En 1912, 11 sièges : obtiennent : socialistes 6, libéraux 2, cléricaux 3.

THUIN. — En 1908, 3 sièges : obtiennent : socialistes 1, libéraux 1, cléricaux 1.

En 1912, 3 sièges : obtiennent : socialistes 1, libéraux 1, cléricaux 1.

MONS. — En 1908, 6 sièges : obtiennent : socialistes 3, libéraux 1, cléricaux 2.

En 1912, 7 sièges : obtiennent : socialistes 4, libéraux 1 cléricaux 2.

SOIGNIES. — En 1908, 4 sièges : obtiennent : socialistes 1, libéraux 1, cléricaux 2.

En 1912, 4 sièges : obtiennent : socialistes 2, libéraux 1, cléricaux 1.

TOURNAI-ATH. — En 1908, 6 sièges : obtiennent : socialistes 1, libéraux 2, cléricaux 3.

En 1912, 6 sièges : obtiennent : socialistes 1, libéraux 2, cléricaux 3.

LIEGE. — En 1908 : 12 sièges : obtiennent : socialistes 6, libéraux 3, cléricaux 3.

En 1912, 13 sièges : obtiennent : socialistes 6, libéraux, 3, cléricaux 4.

OSTENDE. — En 1908, 4 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 3.

En 1912, 5 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 2, cléricaux 3

COURTRAI. — En 1908, 5 sièges : obtiennent : socialistes 1, libéraux 1, cléricaux 3.

En 1912, 5 sièges : obtiennent : socialistes 1, libéraux 0, cléricaux 4.

YPRES. — En 1908, 3 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 2.

En 1912, 3 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 2.

ROULERS-THIELT. — En 1908, 4 sièges : obtiennent : socialistes et libéraux 0, cléricaux 4.

En 1912, 5 sièges : obtiennent : socialistes et libéraux 0, cléricaux 5.

GAND-EECLOO. — En 1908, 11 sièges : obtiennent : socialistes 2, libéraux 3, cléricaux 6.

En 1912, 12 sièges : obtiennent : socialistes 3, libéraux 3, cléricaux 6.

ALOST. — En 1908, 5 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 3, démocrates chrétiens 1.

En 1912, 5 sièges : obtiennent : socialistes 0 ; libéraux 1, cléricaux 3, démocrates chrétiens 1.

AUDENAERDE. — En 1908, 3 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 2.

En 1912, 3 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 2.

SAINT-NICOLAS. — En 1908, 4 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 3.

En 1912, 4 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 3.

TERMONDE. — En 1908, 3 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 2.

En 1912, 4 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 3.

HUY-WAREMME. — En 1908 : 4 sièges. Obtiennent : socialistes, 2 ; libéraux, 1, cléricaux, 1.

VERVIERS — En 1908 : 5 sièges. Obtiennent : socialistes, 2 ; libéraux, 1 ; cléricaux, 2.

En 1912 : 5 sièges. Obtiennent : socialistes, 2 ; libéraux, 1 ; cléricaux, 2.

HASSELT. — En 1908 : 3 sièges. Obtiennent : socialistes, 0 ; libéraux, 1 ; cléricaux, 2.

En 1912 : 3 sièges. Obtiennent : socialistes et libéraux, 0 ; cléricaux, 3.

TONGRES. — En 1908, 3 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 2.

En 1912, 4 sièges : obtiennent : socialistes et libéraux 0, cléricaux 4.

ARLON. — En 1908, 3 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 2.

En 1912, 3 sièges : obtiennent : socialistes 0, libéraux 1, cléricaux 2.

NEUFCHATEAU. — En 1908, 2 sièges : obtiennent :